ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR LES BIENS COMMUNS DES EPOUX

EN APPLICATION DE L'ARTICLE A123-63 ANNEXE 1-2 DU CODE DE COMMERCE

Je soussigné(e),

☒ Monsieur ○ Madame

Nom : ABDERREBI

nom de naissance suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées

Prénoms : BELKACEM

l'intégralité de vos prénoms, dans l'ordre indiqué sur votre pièce d'identité

Né(e) le : 10/01/1988 à : OUACIFS - ALGERIE

ville de naissance, numéro du département et pays si située à l'étranger

Demeurant à : 20 Route de Mornant

Code postal : 69700 Ville : GIVORS

adresse complète : numéro de voie, type de voie, voie, code postal et commune

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du code de commerce, avoir informé mon conjoint

○ Monsieur ☒ Madame

Nom : ABDERREBI Née ALI AHMED

Prénom : CHAHRAZED

avec ☐ lequel ☒ laquelle je me suis marié(e) ☒ sans contrat de mariage[1] ☐ avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à : GIVORS

Le : 02/12/2025

Signature manuscrite de la personne immatriculée :

[1] La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

Rappel : Article R. 123-121-1 du code de commerce

Décret n° 2007-750 du 9 mai 2007 – article 19 du Journal Officiel du 10 mai 2007

Sous sa responsabilité, la personne physique dépose dans les formes prévues à l'article R. 123-102, lors de sa demande d'immatriculation, une attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint commun en biens sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs(...)